

CANADA

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

HYDRO-QUÉBEC

No R-3934-2015

Demanderesse

et

**REGROUPEMENT DES ORGANISMES
ENVIRONNEMENTAUX EN ÉNERGIE
(ROÉÉ)**

Intervenant

Demande de modification des tarifs et conditions
des services de transport d'électricité pour l'année 2016

DEMANDE DE RECONNAISSANCE DU STATUT D'INTERVENANT DU ROÉÉ
(Loi sur la Régie de l'énergie, a.25 et 26 et Règlement sur la procédure de la Régie, ch. IV)

**Au soutien de sa demande de reconnaissance du statut d'intervenant, le
Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROÉÉ) expose ce qui
suit :**

1. Le 29 juillet 2015, Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité dépose sa Demande de modification des tarifs et conditions des services de transport pour l'année 2016 (« la Demande»), le dossier R-3934-2015.

2. Le 5 août 2015, la Régie émet sa décision procédurale – Avis public (D-2015-2015) dans laquelle elle invite toute personne intéressée à soumettre une demande d'intervention au plus tard le 20 août 2015 à 12 h.
3. Le ROEÉ demande l'autorisation d'intervenir et transmet également son budget de participation.

L'INTÉRÊT DU ROEÉ

4. Le Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROEÉ), fondé en 1997, participe activement aux consultations et audiences de la Régie de l'énergie, ou auprès d'autres forums pertinents, afin de défendre de manière efficace le point de vue des groupes et organismes à vocation environnementale dans le domaine énergétique. Les membres du ROEÉ font connaître au grand public les enjeux soulevés à la Régie en les commentant et en sensibilisant sur la question environnementale dans le domaine énergétique.
5. Le nom la coordonnatrice du ROEÉ et l'adresse de l'intervenant sont fournis à l'Annexe I de la présente demande.
6. Le ROEÉ est maintenant composé de six (6) groupes environnementaux dont la contribution aux dossiers énergétiques au Québec est notoire. Il s'agit de Fondation Rivières, d'ENvironnement JEUnesse, de la Fédération québécoise du canot et du kayak, du Regroupement pour la surveillance du nucléaire, de Nature Québec et d'Écohabitation qui vient de se joindre au groupe.
7. La description de chacun de ces groupes membres est donnée à l'Annexe II de la présente demande.
8. Les groupes membres du ROEÉ représentent des milliers de membres individuels et des dizaines, voire des centaines d'organisations au Québec.
9. Depuis ses débuts, le ROEÉ intervient à la Régie et participe activement dans les dossiers d'Hydro-Québec à la Régie de l'énergie.
10. Les interventions du ROEÉ reposent sur les principes et objectifs suivants :

- La protection de l'environnement, la conservation des milieux naturels essentiels à la vie et l'utilisation durable des ressources;
- La primauté de la conservation et de l'efficacité énergétique sur toute autre forme de production d'énergie, et le recours aux nouvelles formes d'énergie renouvelable pour la production d'électricité seulement lorsque justifié;
- La réduction de l'utilisation de combustibles fossiles issus de gisements conventionnels et non conventionnels et l'élimination du nucléaire;
- La réduction de la consommation d'énergie ainsi que des émissions de gaz à effet de serre, notamment à travers des choix de consommation plus judicieux;
- L'équité sociale aux niveaux intra et intergénérationnels;
- La fourniture de services énergétiques à juste coût en internalisant les coûts environnementaux dans une perspective de planification intégrée des ressources tout en limitant les impacts sociaux;
- La mise en place au Québec de politiques, de lois et de mesures de régulation qui favorisent des choix d'investissements et de consommation environnementalement judicieux, économiquement et socialement avantageux;
- L'application de mécanismes transparents et démocratiques à l'intérieur des processus de prise de décision;
- La préservation de l'indépendance de la Régie de l'énergie et la réinstauration des activités de production en tant qu'activité réglementée par la Régie de l'énergie, ainsi que la réinstauration d'un processus de planification intégrée des ressources (PIR);
- La maximisation de l'éducation et de la participation du public quant aux questions énergétiques et leurs impacts à travers des projets concrets disponibles à l'ensemble de la population du Québec.

11. Le respect de ces principes et objectifs se traduit par des analyses, des preuves et des prises de position dans les dossiers de la Régie uniques et distincts de l'apport des autres groupes tant environnementaux que de consommateurs.

MOTIFS DE L'INTERVENTION ET RECOMMANDATIONS DU ROÉÉ

12. Les motifs à l'appui de l'intervention et l'apport du ROÉÉ dans le présent dossier découlent de la mission, des activités et de l'expertise du ROÉÉ et de ses membres.

13. L'intervention du ROÉÉ portera sur l'enjeu de la planification du réseau de transport, plus particulièrement en ce qui a trait aux interconnexions et à l'intégration du bloc de 500 MW de puissance de l'entente de collaboration Québec-Ontario, analysée à

travers le prisme de l'article 5 LRE et des principes et objectifs environnementaux du Regroupement apparaissant au paragraphe 10 ci-dessus.

14. Hydro-Québec déclare assurer une gestion proactive et efficiente de ses actifs « afin de répondre adéquatement, de façon fiable et économique, aux besoins de transport de la clientèle qui sont en constante évolution » (p.5)¹.
15. Elle précise qu'en raison des périodes de pointe d'hiver associées au chauffage électrique, « le réseau doit alors disposer d'équipements de transports suffisants pour répondre à cet appel maximal de puissance C'est donc surtout dans un contexte de pointe hivernale que le Transporteur réalise ses études de planification. » (p. 5)
16. Hydro-Québec ajoute qu'afin d'optimiser également ses investissements, « le Transporteur applique, dans le cadre de ses études, un processus de planification intégrée qui permet un bon arrimage entre les besoins en croissance et ceux de pérennité et d'amélioration de la qualité du service. Ce processus de planification intégrée, qui permet d'identifier les solutions les plus optimales et de les réaliser au meilleur coût, fait maintenant partie intégrante des façons de faire du Transporteur. De plus, ce dernier intègre progressivement à sa gestion d'actifs un modèle portant sur la durée de vie totale de ceux-ci, de manière à déterminer l'intervention la plus appropriée d'après un ensemble de facteurs. Il peut s'agir, par exemple, de privilégier des actions de maintenance ciblée pour retarder des investissements en pérennité pouvant s'avérer plus coûteux. » (p. 5-6, nous soulignons)
17. Enfin, Hydro-Québec souligne l'importance des interconnexions : « Le Transporteur rappelle que ses interconnexions assurent la sécurisation de l'alimentation électrique au Québec. Elles permettent notamment au Distributeur d'assurer une plus grande fiabilité des approvisionnements d'électricité pour les besoins de la charge locale et de les diversifier. Les interconnexions assurent également, aux producteurs d'électricité québécois ainsi qu'à d'autres clients du Transporteur, l'accessibilité aux marchés externes et aux transactions de passage sur le réseau du Transporteur. » (p. 18)

¹ HQT-9, Document 1, (B-0024).

18. Le 19 novembre 2014, le gouvernement du Québec adoptait le décret 1000-2014² *Concernant l'approbation du Protocole d'entente d'échange saisonnier d'énergie électrique entre le Québec et l'Ontario* qui reconnaît la complémentarité du profil de la demande en électricité de l'Ontario et du Québec et que les gouvernements de ces deux provinces « souhaitent conclure un protocole d'entente d'échange de capacité électrique qui assure la fiabilité des systèmes électriques de chaque province à moindre coût en tirant profit des pointes saisonnières de production et de consommation ». (nous soulignons)
19. Hydro-Québec, dans ses activités de distribution, a fait abstraction de l'entente de réciprocité intervenue entre les gouvernements du Québec et de l'Ontario relativement à un bloc de 500 MW de puissance avec l'Ontario en périodes de pointe en faisant valoir qu'elle n'était pas partie prenante dans cette transaction qui implique MEHQ, affirmant qu'il s'agit d'une filiale d'Hydro-Québec Production. (R-3925-2015, HQD-2, Document 1, page 2). Elle a aussi omis de tenir compte de cette disponibilité dans la planification de ses approvisionnements en puissance plus récemment dans le cadre de la cause tarifaire 2016 (R-3933-2015, HQD-6, Document 1, page 10).
20. Par son intervention dans le présent dossier, le ROÉÉ souhaite vérifier si Hydro-Québec, dans ses activités de transport, n'a pas davantage tenu compte de cette entente avec l'Ontario qu'elle ne l'a fait dans ses activités de distribution, et ce, malgré que celle-ci ait fait l'objet du décret susmentionné.
21. Le ROÉÉ entend ainsi s'assurer que Trans-Énergie a adéquatement tenu compte de la disponibilité de la puissance offerte gratuitement par l'Ontario dans sa planification, et de l'incidence de cette disponibilité sur les revenus requis et les investissements projetés.
22. Le ROÉÉ entend recommander à la Régie d'exiger qu'Hydro-Québec tienne compte de l'existence de cette ressource en puissance dans la planification de ses investissements de son réseau.

² GAZETTE OFFICIELLE DU QUÉBEC, partie 2, 10 décembre 2014, 146e année, no 50, p. 4445, <http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=1&file=62333.pdf>

LA MANIÈRE DE FAIRE VALOIR LA POSITION DU ROÉÉ

23. Afin de faire valoir sa position, le ROÉÉ a l'intention de préparer des demandes de renseignements et de faire préparer une analyse. Il entend également faire témoigner des témoins de vive voix, procéder à des contre-interrogatoires et soumettre une argumentation.
24. Toutefois et en accord avec la nature très ciblée de son intervention, la participation du ROÉÉ à chaque étape du dossier sera bien circonscrite et le budget de participation qu'il propose reflète aussi cette réalité.
25. La présente demande d'intervention est bien fondée en faits et en droit.

PAR CES MOTIFS, LE ROÉÉ DEMANDE À LA RÉGIE :

D'ACCUEILLIR la présente demande de reconnaissance de statut d'intervenant du ROÉÉ pour le dossier R-3934-2015;

D'ACCORDER le budget de participation du ROÉÉ afférent à la présente demande de reconnaissance de statut d'intervenant;

LE TOUT RESPECTUEUSEMENT SOUMIS

Montréal, le 18 août 2015

(s) Franklin S. Gertler

FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE

par : Franklin S. Gertler, avocat

Aldred Building
507 Place d'Armes, bur 1701
Montréal, Québec H2Y 2W8
t (514) 798-1988
f (514) 798-1986

franklin@gertlerlex.ca

Annexe I

Adresse du ROEE

Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROEE)
a/s Laurence Leduc-Primeau
3522 Fullum
Montréal, Québec
H2K 3P6

Courriel : coordo.roee@gmail.com

Annexe II

REGROUPEMENT DES ORGANISMES ENVIRONNEMENTAUX EN ÉNERGIE (ROÉÉ)

Les groupes et organismes suivants forment le ROÉÉ :

1. ENvironnement JEUnesse (ENjeu)

ENvironnement JEUnesse (ENjeu) est un mouvement national de jeunes actifs en éducation relative à l'environnement fondé en 1979.

Objectifs :

ENjeu rassemble et soutient plus de 80 groupes environnementaux dont plus de 50 dans les écoles secondaires, les cégeps et les universités du Québec. ENjeu représente actuellement au Québec le seul forum de la jeunesse engagé en environnement. Les différents groupes et individus rassemblés au sein d'ENvironnement JEUnesse représentent plus de 1 000 personnes actives et préoccupées par l'environnement et la place accordée aux jeunes dans les décisions environnementales.

Principales activités :

ENvironnement JEUnesse a représenté ses membres et participé à la plupart des débats énergétiques qui se sont tenus dans les dernières années. Que ce soit lors de commissions parlementaires sur les plans de ressources et plans stratégiques d'Hydro-Québec, d'audiences sur les projets de nouvelle production, de comités de travail sur la planification intégrée des ressources avec l'institut Tellus, de commissions d'enquête sur la production privée, d'audiences sur certains projets (Grande-Baleine, SM-3, etc.), ou encore lors de débats publics sur l'énergie, ENvironnement JEUnesse et ses membres ont, à toutes occasions, pris part et contribué à la réflexion entourant les différents enjeux énergétiques.

2. Fédération québécoise du canot et du kayak

Organisme à but non lucratif.

Objectifs :

Promotion du canotage récréatif et du canot-camping et regroupement des adeptes.

Protection des lacs, des rivières, de l'eau, de l'air et des forêts.

Principales activités :

Débat public sur l'énergie en 1995.

Projet-pilote de classification des rivières au Lac-St-Jean.

Consultation publique sur le Plan de développement d'Hydro-Québec.

Intervention sur la filière de production privée d'hydro-électricité dans le cadre de l'élaboration de la politique énergétique.

3. Regroupement de surveillance du nucléaire

Organisme de charité sans but lucratif fondé en 1978.

Objectifs :

Se préoccupe de recherche et d'éducation sur toutes les questions qui touchent à l'énergie nucléaire incluant les solutions alternatives au nucléaire et tout particulièrement les questions qui touchent le Canada et le Québec.

Activités principales :

Depuis dix ans, participation active dans tous les aspects de l'évaluation des dossiers énergétiques (projet Grande-Baleine, Plan de développement d'Hydro-Québec, politiques énergétiques, débats publics sur l'énergie, etc.).

4. Nature Québec

Depuis près de 25 ans, Nature Québec intervient pour faire progresser le Québec vers les trois objectifs suivants :

- maintenir les processus écologiques essentiels à la vie ;
- préserver la diversité biologique ;
- favoriser l'utilisation durable des espèces, des écosystèmes et des ressources.

Regroupant plus de 8 000 sympathisants et 80 organismes ouvrants pour le développement durable de l'environnement, Nature Québec travaille de plusieurs façons à la rencontre de ses grands objectifs : l'éducation, la sensibilisation, la recherche, la participation aux consultations et les avis ou prises de positions publiques sont les principaux moyens retenus.

Depuis sa fondation, l'organisme s'est prononcé publiquement sur un grand nombre de questions environnementales : la loi québécoise des forêts, la gestion de l'eau, la réduction de la pollution agricole, la loi fédérale sur la protection de l'environnement, la loi provinciale sur les pesticides, la consultation sur la gestion des matières résiduelles, la gestion de la faune, l'élargissement du réseau des aires protégées, etc. Elle est reconnue pour ses interventions pertinentes, exigeantes et efficaces.

Principales activités pertinentes :

Depuis une dizaine d'années, Nature Québec a participé activement à l'évolution du dossier énergétique au Québec par des contributions dans tous les grands dossiers actifs (commissions parlementaires, Plan de développement d'Hydro-Québec, débats publics sur l'énergie, audiences du BAPE sur des projets de développement hydroélectriques et thermiques, etc.).

5. La Fondation Rivières

La Fondation Rivières est un organisme à but non lucratif dont la mission est d'œuvrer à la préservation, la restauration et la mise en valeur du caractère naturel des rivières - tout autant que de la qualité de l'eau - à des fins éducatives, sociales et environnementales.

Pour accomplir sa mission, la Fondation appuie son action sur quatre objectifs principaux :

Protéger les rivières :

Lancer des campagnes médiatiques d'information publique et d'intervention politique contre l'expropriation privée amenée par la construction de petites centrales. Susciter la remise en question de la filière hydroélectrique et lancer une campagne virale d'énergies vertes.

Développer et diffuser des programmes de sensibilisation

Poursuivre l'application de programmes pédagogiques pour les écoles. Tenir des cliniques selon le programme Réseau d'Inspection et de Vérification des Eaux (RIVE) avec une clientèle adolescente et adulte.

Consolider le réseau de partenaires

Accroître la présence de la Fondation Rivières sur la place publique en maintenant les liens existants avec nos divers partenaires ainsi qu'avec la presse écrite et électronique; poursuivre les programmes d'écotourisme dans diverses régions du Québec; donner une place aux Premières Nations au sein de notre équipe; développer de nouveaux partenariats.

Assurer une saine gestion

Maintenir la concrétisation des trois premiers objectifs par une gestion efficace à court et à long terme.

6. Écohabitation

Écohabitation est un organisme sans but lucratif qui facilite l'émergence d'habitations saines, économes en ressources et en énergie, abordables, accessibles à tous et

caractérisées par leur durabilité. Il réalise sa mission par des activités de promotion, de sensibilisation, de formation et d'accompagnement auprès du grand public, des intervenants du secteur de l'habitation et des décideurs politiques.

En intervenant dans le secteur de l'habitation écologique, Écohabitation facilite l'émergence d'une société plus juste, viable économiquement, et qui tend à conserver et à régénérer les écosystèmes. Plus concrètement, Écohabitation vise le déploiement :

- D'habitations saines, économes en ressources et en énergie, privilégiant la qualité et la durabilité, abordables et accessibles à tous.
- De collectivités en santé, orientées vers les échanges humains et les modes de vie à l'échelle locale, basées sur des modes de transports actifs et collectifs, autonomes sur le plan alimentaire et énergétique et respectueuses de la biodiversité.
- D'un savoir-faire commun en habitation écologique par le biais d'échanges, d'entraide et de modes d'apprentissages basés sur l'innovation, la pratique et le vécu.
- De politiques et de réglementations en faveur d'une meilleure prise en compte des enjeux globaux liés au domaine de l'habitation écologique.